



HAL
open science

La scolarisation des enfants du voyage en milieu ordinaire et la relation école-familles de voyageurs

Maurine Billet

► **To cite this version:**

Maurine Billet. La scolarisation des enfants du voyage en milieu ordinaire et la relation école-familles de voyageurs. Education. 2014. dumas-01072072

HAL Id: dumas-01072072

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01072072>

Submitted on 7 Oct 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

MASTER SMEÉF

Sciences et Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation

Spécialité **Professorat des écoles**
Domaine de formation des Sciences Humaines et Sociales

Parcours M2 en alternance

Année universitaire 2013 – 2014

UE6 MEMOIRE DE RECHERCHE SEMESTRE 4

Prénom et nom de l'étudiant : Maurine BILLET

Intitulé du mémoire : La scolarisation des enfants du voyage en milieu ordinaire et la relation école-familles de voyageurs.

Prénom et nom du directeur de mémoire : Mickaël BERTHE

Site de formation : Arras

Section : 1



REMERCIEMENTS

En préambule à ce mémoire, je souhaite adresser mes remerciements les plus sincères aux personnes qui m'ont apporté leur aide et ont ainsi contribué à l'élaboration de ce mémoire de recherche.

La première personne que je tiens à remercier est Monsieur Mickaël BERTHE, mon directeur de mémoire, pour m'avoir suivie, fait confiance durant ces deux années et m'avoir apporté l'aide, les conseils et le soutien nécessaires à la réussite de mes recherches.

Je remercie également le CASNAV de Lille, particulièrement Mesdames DELABRE et CASTERMAN, pour avoir répondu à mes questions lors de la conférence donnée à l'ESPE d'Arras dans le cadre d'un enseignement sur les élèves à besoins éducatifs particuliers. Je les remercie aussi pour m'avoir aidé à trouver un terrain d'observation.

Je tiens également à remercier Mesdames HOLST et FLAHAUT, employées du service « jeunesse » de la mairie de Lens, pour avoir pris le temps de répondre à mes questions et pour m'avoir fourni de précieux documents qui ont fait avancer mes recherches.

Mes remerciements s'adressent également à Madame DUBOIS (responsable pédagogique de l'ESPE d'Arras), Madame JOLY-HANNEBIQUE (Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Lille 3-Seclin) et Madameme KONIECZNY (directrice de l'école élémentaire Paul Durot de Seclin) qui m'ont permis de réaliser mes observations au sein de l'école élémentaire Paul Durot de Seclin.

Je remercie l'ensemble de l'équipe enseignante de l'école Paul Durot de Seclin, et tout particulièrement Madame DECHY, enseignante du dispositif « enfants du voyage » dans cette école, pour m'avoir accueillie dans sa classe et avoir répondu avec franchise lors de l'entretien. J'en profite aussi pour adresser mes remerciements aux enfants du voyage interrogés et à leurs familles qui ont donné leur accord dans le cadre de mes recherches.

Grâce à tous, ce mémoire de recherche a été une expérience enrichissante au cours de laquelle j'ai pu mettre renforcer les connaissances théoriques acquises à l'ESPE d'Arras et lors de mes recherches personnelles.

SOMMAIRE

Remerciements	1
Liste des abréviations	3
Introduction	4
I. Généralités concernant l’histoire des gens du voyage et leur scolarisation	6
1) Histoire et origine des « gens du voyage »	6
2) Le CASNAV	7
a. Histoire et rôle du CASNAV	7
b. Missions du CASNAV auprès des enfants du voyage.....	8
3) Les rapports à l’école et les différents dispositifs de scolarisation	9
II. La présentation de la recherche	13
1) Présentation des terrains et des participants	13
2) Questionnement de recherche	15
3) Recueil de données.....	16
III. Les résultats de l’étude	19
1) Les conditions particulières de scolarisation des enfants du voyage	19
a. Conditions particulières pour les mairies	19
b. Conditions particulières pour les écoles	20
c. Conditions particulières pour les familles	23
2) La relation école - familles de voyageurs	25
3) L’inclusion des enfants du voyage en milieu ordinaire et leur orientation dans l’enseignement secondaire.....	27
Conclusion	31
Bibliographie	33
Annexes	36
Annexe I : Grille d’observation.	36
Annexe II : Questions directrices de l’entretien avec les enseignants accueillant un EfiV dans leur classe à l’école Paul Durot.	37
Annexe III : Questions directrices de l’entretien avec les quatre EfiV de l’école Paul Durot.....	39

LISTE DES ABREVIATIONS

- AREAS : Agence Régionale d'Etude et d'Action Sociale
- ASET : Aide à la Scolarisation des Enfants Tsiganes
- ASH : Adaptation scolaire et Scolarisation des enfants Handicapés
- ASM : Antennes Scolaires Mobiles
- CASNAV : Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs
- CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
- CNED : Centre National d'Enseignement à Distance
- CREFE : Centre Ressources Enfance Famille Ecole
- EBEP : Elèves à Besoins Educatifs Particuliers
- EANA : Elèves Allophones Nouvellement Arrivés
- EfiV : Elèves issus de familles itinérantes et de Voyageurs
- ENT : Espaces Numériques de Travail
- HALDE : Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité
- RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté
- RSA : Revenu de Solidarité Active
- SDAGV Nord : Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage dans le Nord
- SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
- ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire
- UPE2A : Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants (anciennement appelée CLIN = CLasse d'INclusion)

INTRODUCTION

L'inclusion des gens du voyage dans la société française fait aujourd'hui l'objet de nombreux débats. En effet, Manuel Valls (d'abord ministre de l'Intérieur puis premier ministre du gouvernement de François Hollande) insiste lourdement sur la question des Roms : le 31 juillet 2012 il revendique le « démantèlement des campements de Roms ». Le 15 mars 2013, il assure que « les Roms ne souhaitent pas s'intégrer dans notre pays ». Et le 24 septembre, sur France Inter, il dit : « les Roms ont vocation à revenir en Roumanie ou en Bulgarie ». Pourtant, en 2011, les pays de l'Union Européenne s'étaient fixés des objectifs en matière d'enseignement, d'emploi, de soins de santé et de logement afin de réduire les inégalités entre la communauté rom et le reste de la population.

Un des axes prioritaires de la *Stratégie du gouvernement français pour l'inclusion des Roms* est l'éducation qui constitue « la base d'une meilleure inclusion sociale »¹. Cependant, bien que l'école soit obligatoire en France pour tous les enfants âgés de six à seize ans depuis la loi du 28 mars 1882, la plupart des enfants du voyage ne sont pas scolarisés à l'école. Ils n'ont donc pas les savoirs ni les acquis attendus par le *Socle commun des connaissances, des compétences et de la culture* à l'âge de la fin de la scolarité obligatoire. On peut donc dire que même si l'Education Nationale et certaines associations comme l'ASET (Aide à la Scolarisation des Enfants Tsiganes) tentent de mettre en place des dispositifs et essayent de les améliorer pour prendre en compte tous les élèves, le système scolaire français n'est peut être pas adapté à toutes les populations d'enfants qu'il se doit d'accueillir.

Aussi, la diversité du passé et de la culture de ces communautés est souvent méconnue et donc non prise en compte, ce qui entraîne de grandes difficultés d'inclusion dans notre société ; c'est ainsi que des millions d'européens issus de cette culture restent victimes de stigmatisation.

¹ Une place égale dans la société française : *Stratégie du gouvernement français pour l'inclusion des Roms dans le cadre de la communication de la Commission du 5 avril 2011 et des conclusions du Conseil du 19 mai 2011*. http://ec.europa.eu/justice/discrimination/files/roma_france_strategy_fr.pdf

L'objectif de ce travail de recherche est de s'intéresser particulièrement à l'inclusion des enfants du voyage dans les classes ordinaires puisque celles-ci « constitue[nt] la modalité principale de scolarisation. Elle est le but à atteindre (...) », contrairement aux Antennes Scolaires Mobiles qui n'assument qu'« une mission temporaire de scolarisation et de lien vers l'école » et « ont vocation à être des dispositifs transitoires »².

Un tel objectif nous pousse à nous interroger sur *La scolarisation des enfants du voyage en milieu ordinaire et la relation école-familles de voyageurs*.

Pour cela est proposée, comme entrée dans l'étude, une synthèse théorique construite à partir de travaux de recherche antérieurs. L'origine et l'histoire de ces communautés y sont abordées, puis le rôle du CASNAV (Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs) et enfin leur rapport à l'école et les dispositifs de scolarisation existants.

La seconde partie est réservée à la présentation de la recherche. Il s'agit ici de contextualiser la recherche en présentant les lieux et les participants à l'étude, le questionnement de recherche ainsi que la méthodologie de recueil des données.

Pour finir, les résultats obtenus sont analysés et discutés dans le but de répondre au questionnement. Pour cela sont étudiés : les conditions particulières de scolarisation des enfants du voyage, la relation entre les familles de voyageurs et l'école, et enfin la difficulté d'inclusion des enfants du voyage en milieu ordinaire et leur orientation dans l'enseignement secondaire.

² Ministère de l'éducation nationale, B.O. n°37 du 11 octobre 2011, *Scolarisation des élèves*, « Scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs », pages 11 à 16.

I. GENERALITES CONCERNANT L'HISTOIRE DES GENS DU VOYAGE ET LEUR SCOLARISATION

1) Histoire et origine des « gens du voyage »

D'après COSSEE (2011), les gens du voyage sont souvent considérés, à tort, comme une minorité immobile, en dehors de la modernité. Pourtant, s'il est un groupe humain riche de sa diversité, c'est bien le « monde du voyage » ; leurs nombreuses origines et la variabilité des noms qui leur sont donnés en témoignent. L'auteur donne donc à réfléchir sur la volonté actuelle d'unifier cette pluralité à travers un nom légitime.

REYNIERS (2002), lui, distingue deux catégories principales : les Tsiganes et les Voyageurs.

Les Tsiganes sont originaires du nord de l'Inde qu'ils ont quittée à la fin du X^e siècle pour se subdiviser en plusieurs groupes. Certains d'entre eux sont présents en Europe occidentale depuis le début du XV^e siècle ; il s'agit des Manouches qui ont longtemps vécu en Europe germanique et des Gitans qui se situent surtout dans la péninsule ibérique. D'autres sont présents depuis le XIX^e siècle, c'est le cas des Roms provenant notamment de Yougoslavie.

Les Voyageurs, quant à eux, sont d'origine européenne et proviennent pour la plupart du Pays rhénan.

En France, les gens du voyage constitueraient une population d'environ 400 000 personnes selon la Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes. Selon cette association, la quasi-totalité d'entre eux est de citoyenneté française. Plus de 80 000 gens du voyage seraient itinérants, mais le concept de mouvement qui les caractérise tant désigne principalement de petits déplacements liés à leur activité économique ; beaucoup étant commerçants ou artisans. En effet, ils sont

souvent installés autour des grandes villes mais l'été, ils rejoignent les régions rurales et touristiques afin de retrouver une part de leur clientèle (REYNIERS, 2002).

Des groupes sont donc sédentarisés depuis de nombreuses années, d'autres sont mobiles par choix ou y sont contraints à cause des expulsions, et d'autres encore fuient pour des raisons politiques.

2) Le CASNAV

a. Histoire et rôle du CASNAV

En 1975 sont créés les CEFISEM (Centres de Formation et d'Information pour la Scolarisation des Enfants Migrants). Ils ont pour but d'assurer la formation des enseignants chargés d'accueillir les enfants de l'immigration.

En 2002, ils sont appelés « Centres pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage » : leur mission s'élargie donc aux enfants du voyage. C'est la première fois que la scolarisation de ces enfants est prise en charge par un organisme et est donc considérée comme « particulière » au sein d'un milieu dit « ordinaire ».

En 2012, avec la circulaire du 2 octobre, ils sont renommés CASNAV (Centres académiques pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs).

Le CASNAV appartient au service académique des élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP). Il est chargé de la gestion de la scolarisation de deux publics : les élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et les élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs (EfiV). Ces derniers sont pris en charge par le CASNAV pour plusieurs raisons : leurs déplacements au cours de l'année et le manque d'aires d'accueil entraînant une scolarisation irrégulière et/ou partielle, ainsi que le manque de scolarisation en maternelle causant des difficultés ou des retards dans les apprentissages.

b. Missions du CASNAV auprès des enfants du voyage

D'après le Ministère de l'Éducation Nationale³, les CASNAV ont trois missions auprès des EfiV. Ces missions ont été confirmées lors de la conférence à l'ESPE d'Arras donnée par Mesdames CASTERMAN et DELABRE, conseillères académiques au CASNAV de l'académie de Lille.

La première mission est que le CASNAV constitue un pôle d'expertise. En effet, il « capitalise l'information nécessaire à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique et de la stratégie académiques en faveur de l'inclusion des élèves issus de familles itinérantes ». Il assure donc le suivi et la gestion administrative des EfiV scolarisés.

La seconde mission du CASNAV est d'être « une instance de coopération et de médiation » entre les services académiques départementaux, les communes et les services sociaux afin de lutter contre la non-scolarisation. De plus, il est l'interlocuteur direct des acteurs de terrain, ce qui lui permet de répondre à toutes les questions liées à la scolarisation des EfiV et de repérer les situations de non-scolarisation afin d'en analyser les causes et de rappeler les procédures de scolarisation aux familles. Il a également un rôle de médiation auprès de cette population dans le but de faire évoluer les comportements. Sur la métropole lilloise, le CASNAV travaille notamment en lien avec l'AREAS (Agence Régionale d'Etude et d'Action Sociale) pour repérer les enfants à scolariser.

La troisième mission de ce centre académique est de constituer un centre de ressources pour les personnels et les écoles afin de leur apporter leur appui technique, méthodologique et pédagogique. Il assure également la formation des enseignants dans les écoles des petites villes accueillant des EfiV où il n'y a pas d'enseignant spécialisé. C'est également le CASNAV qui effectue les évaluations diagnostiques dans ces écoles afin de pouvoir orienter les élèves dans une classe correspondant non pas à leur âge mais à leur niveau, les élèves issus de familles itinérantes ou de voyageurs pouvant être dirigés dans une classe correspondant à un niveau inférieur par rapport à leur âge de deux ans maximum.

³ Ministère de l'éducation nationale, « Organisation des CASNAV » in *Bulletin Officiel n°37 du 11 octobre 2012 – Scolarisation des élèves*, pages 17 à 19.

3) Les rapports à l'école et les différents dispositifs de scolarisation

Concernant leur rapport à l'école, REYNIERS (2002) indique que les Tsiganes venus des pays de l'Est depuis 1960 sont, dans l'ensemble, plus scolarisés que les Tsiganes installés en France depuis plus longtemps. Cependant, la majorité des familles reste réservée vis-à-vis de l'école et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, COSSEE (2011) déclare que « envoyer ses enfants à l'école peut susciter des désapprobations, des accusations même d'inauthenticité tzigane » ; cela vient du fait que beaucoup de familles ont un souvenir négatif de leur expérience scolaire durant laquelle ils ont dû faire face à un sentiment d'infériorité dans certains apprentissages. Il est donc nécessaire que les mentalités évoluent au sein de cette population afin que le fait d'aller à l'école devienne quelque chose de normal. Ceci est en lien avec les propos de MONTACLAIR (2011) qui pense que l'école menacerait l'éducation que les familles souhaitent donner à leurs enfants et ainsi la pérennité de leurs modes de vie et de leur culture du voyage. En effet, pour plusieurs sociologues comme MONTACLAIR (2011), SABRIER (2011) et REYNIERS (2002), les enfants du voyage grandissent au sein de l'entourage parental qu'ils imitent, et s'en imprègnent. Ainsi, les filles suivent le destin de leur mère et les garçons celui de leur père.

De plus, les populations du voyage seraient résistantes aux institutions scolaires à cause des rapports d'exception et de maltraitance existants entre les deux partis. En effet, la HALDE dénonce la récurrence et la banalité des discriminations à l'encontre des gens du voyage au moment de l'inscription scolaire (EL GHOZI, 2009).

Enfin, le dernier fondement à cette réserve des familles du voyage envers l'institution scolaire réside dans le fait que la langue de l'école fait naître une frontière avec la propre culture de ces enfants du voyage qui, pour la plupart, parlent le « parler voyageur »⁴. L'enfant peut donc ressentir une grande solitude au milieu d'élèves et d'enseignants ayant la même culture.

⁴ « C'est une sorte d'argot dont la syntaxe et la majorité du lexique sont français, avec des emprunts au romani, principalement le manouche. Ce parler est caractérisé par un "accent" spécifique mais aussi par des tournures incorrectes du français qui fonctionnent comme signes de reconnaissance » (WILLIAMS, 1993)

Cependant, la scolarisation de cette population est nécessaire pour leur apporter un confort économique et social. Assurément, de nos jours, rares sont les métiers ne nécessitant pas de compétences reconnues par le biais de diplômes ; de ce fait leur situation se dégrade. Une enquête réalisée sur 840 personnes présentes sur les aires d'accueil du Nord en 2010 montre que la plupart de leurs revenus provient du RSA (Revenu de Solidarité Active) avec 38,1% de personnes sans emploi et 28,4% de travailleurs indépendants (SDAGV Nord, 2010). Enfin, la scolarisation des gens du voyage a pour but de favoriser leur ascension sociale et leur ouverture vers l'extérieur via le côtoiement d'enfants et d'adultes en dehors de ceux de leur terrain et qui n'ont pas la même culture qu'eux.

Malgré leurs réticences vis-à-vis de l'institution scolaire, les enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs sont soumis à l'obligation d'instruction et d'assiduité scolaire de six à seize ans, quelque soit leur nationalité, comme tous les autres enfants présents sur le territoire français. Pour cela, il existe plusieurs modes de scolarisation.

La modalité principale de scolarisation est l'inclusion de ces enfants dans les classes ordinaires puisqu'elle constitue « le but à atteindre même lorsqu'elle nécessite des aménagements et des dispositifs particuliers ».

Ainsi un enseignant supplémentaire peut être mis à disposition dans les écoles ou établissements qui accueillent régulièrement ou ponctuellement des groupes importants d'enfants du voyage. Il accueille alors les Efiv en petits groupes pendant leurs heures de classe pour un enseignement plus intensif des apprentissages fondamentaux en maîtrise de la langue française et en mathématiques. Une dizaine de dispositifs pour enfants du voyage ont été mis en place dans l'académie de Lille ; ils sont situés principalement dans l'agglomération lilloise, le bassin d'Armentières et dans la région de Valenciennes.

Un autre dispositif d'accueil et de scolarisation des enfants du voyage en France est l'UPE2A (Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants), anciennement appelée classe d'inclusion (CLIN). Les élèves allophones sont des élèves dont la langue maternelle n'est pas la langue française ; ce dispositif est donc notamment ouvert aux enfants du

voyage. Celui-ci consiste en un enseignement intensif du français comme langue de scolarisation pour un temps variable en fonction des besoins de l'élève (minimum 9h par semaine). En parallèle, l'élève est scolarisé dans une école ordinaire. L'objectif de ce dispositif est que l'enfant puisse au plus vite suivre l'intégralité des enseignements dans une classe du cursus ordinaire avec, le cas échéant, un dispositif plus souple d'accompagnement.

Il existe trois types de dispositifs particuliers de scolarisation, en dehors de celle dans les classes ordinaires. Ceux-ci sont développés par le Ministère de l'Éducation Nationale⁵.

Le premier est appelé Antennes Scolaires Mobiles (ASM) ; celles-ci assument une mission temporaire de scolarisation et de lien vers l'école pour des familles ayant beaucoup de réticences vis-à-vis du système scolaire. La scolarisation dans ces dispositifs a pour but d'évoluer vers une scolarisation dans une école ordinaire.

Le second est un dispositif d'accompagnement à distance qui permet d'assurer une continuité pédagogique pour ceux dont la scolarité est rendue difficile par la très grande mobilité de leur famille. Cette solution s'effectue toujours en lien avec les écoles de référence (réseau formé d'écoles accueillant régulièrement des EfiV) et peut être envisagée ponctuellement, partiellement ou totalement. L'enseignement à distance est mis en œuvre soit par le CNED (Centre National d'Enseignement à Distance) si l'élève y est inscrit, soit à travers des dispositifs comme les ENT (Espaces Numériques de Travail) alimentés par le CASNAV de l'académie de l'école où l'élève est inscrit.

Le troisième dispositif est la scolarisation au sein des SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) si l'élève rencontre des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles l'école ordinaire n'a pu remédier.

D'après CLANET (2009) une forte inscription des gens du voyage au CNED a été constatée suite aux encouragements de Conseil de l'Europe : de 46 en 1995 à 6500 inscrits en 2008. Cet enseignement à distance représente une alternative pour ces élèves et leurs

⁵ Ministère de l'éducation nationale, « Scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs » in *Bulletin Officiel n°37 du 11 octobre 2012 – Scolarisation des élèves*, pages 11 à 16.

familles se sentant « mis à l'écart du groupe et du travail scolaire » lorsqu'ils sont répartis dans des classes ordinaires (COTONNEC & CHARTIER, 1984) et leur permet de n'avoir aucun contact physique avec l'école et ses représentants (MONTACLAIR, 2011).

On note également une évolution indéniable sur les aires d'accueil des gens du voyage du Nord avec 41,2% d'enfants scolarisés (SDAGV Nord, 2010) bien que ce taux reste faible. Ce résultat s'explique par plusieurs raisons : les efforts de l'Education Nationale en direction de ces populations, l'évolution des populations et la présence d'une action sociale sur des aires d'accueil qui tend à favoriser la scolarisation des enfants. Néanmoins, cette scolarité souffre d'un manque d'assiduité et d'une discontinuité car le rythme de l'enfant et sa scolarité sont bousculés par le rythme des adultes et leurs contraintes.

II. LA PRESENTATION DE LA RECHERCHE

1) Présentation des terrains et des participants

Afin de répondre à la problématique, j'ai choisi de mener une étude qualitative sur l'inclusion des enfants issus de familles de voyageurs dans des classes ordinaires. Nous nous intéresserons donc à plusieurs enfants et enseignants au sein d'une même école : l'école primaire Paul Durot de Seclin.

La ville de Seclin, qui compte plus de douze mille habitants, a aménagé fin 2006 une aire d'accueil pour les gens du voyage comportant 26 emplacements. Cet aménagement a été effectué en réponse à la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage qui prévoit l'aménagement d'une aire d'accueil pour toutes les villes de plus de cinq mille habitants. Les emplacements individuels de cette ville de l'agglomération lilloise sont dotés d'un point d'eau, de sanitaires, de l'électricité et d'un container à déchets. Les habitants bénéficient de plusieurs services comme le ramassage des ordures ou l'entretien des espaces communs. Ils bénéficient aussi d'un suivi social qui permet notamment aux enfants d'être scolarisés.

Dix enfants habitant l'aire d'accueil de Seclin sont scolarisés à l'école primaire Paul Durot, école de milieu populaire de l'agglomération lilloise. Selon le projet d'école 2012-2015, cette école vise la responsabilisation des élèves, l'enrichissement de leur vocabulaire, la favorisation de l'investissement dans des projets, l'implication des parents lors de « portes ouvertes », et le respect de soi (hygiène, confiance en soi) et des autres.

Madame DECHY est enseignante titulaire mobile de la circonscription Lille ASH (Adaptation scolaire et Scolarisation des enfants Handicapés) et depuis six ans, elle enseigne dans cette école dans le cadre de la mise en place du dispositif « enfant du voyage ». Elle prend donc en charge dans sa classe de petits groupes d'EfV afin de renforcer les apprentissages en maîtrise de la langue et en mathématiques principalement. Les enfants du voyage scolarisés dans cette école suivent donc les apprentissages dispensés dans leur classe ordinaire, et quelques temps sont organisés dans la semaine pour qu'ils puissent bénéficier de l'aide de Madame DECHY dans l'acquisition des apprentissages fondamentaux.

Dans le cadre de l'étude, je me suis intéressée à la scolarité de quatre EfiV⁶ : Armando en classe de CP, Lorenza en classe de CE2, Cassidie en classe de CM1 et Kenzina en classe de CM2. Ces enfants ont été choisis dans le cadre de cette enquête car ils représentent la forte hétérogénéité présente chez l'ensemble des enfants du voyage ; certains étant en situation de réussite alors que d'autres présentent de grandes difficultés tant au niveau des apprentissages que de l'inclusion. Des liens de parentés frères-sœurs lient également Armando et Cassidie ainsi que Lorenza et Kenzina, ce qui pourra aider à comprendre les difficultés de certains. Les quatre enfants sont issus de mariages mixtes : l'un de leur parent est français et l'autre est gitan, nous reviendrons sur l'importance de cette situation dans les relations entre l'école et les familles. Tous sont scolarisés depuis la maternelle car l'enseignante du dispositif « enfant du voyage » travaille en lien étroit avec l'école maternelle du secteur, ce qui pousse l'équipe enseignante à accueillir davantage d'enfants du voyage qu'auparavant. En effet, il était récurrent, avant l'arrivée de Madame DECHY, que les enfants issus de familles itinérantes ou de voyageurs se voient refuser l'accès à l'école maternelle ; ils étaient alors dirigés vers une autre école, située beaucoup plus loin de leur lieu de vie, et commençaient leur scolarité en primaire avec de grosses lacunes dans les apprentissages comme la lecture (reconnaissance de lettres, de sons, ...).

Avant de commencer l'enquête de terrain, j'ai défini des observables. Ils s'organisent en trois grands moteurs de la scolarisation en milieu ordinaire.

Tout d'abord les enseignants : ceux de la classe ordinaire des quatre EfiV observés et l'enseignante du dispositif « enfants du voyage ». J'ai suivi le quotidien de ces professeurs des écoles sur une journée de classe et j'ai également eu recours à des entretiens.

Une seconde partie concerne les enfants du voyage. L'échantillon d'élèves observés se compose de quatre enfants, tous d'origine gitane, sur dix enfants présents dans l'école. Leur origine n'a pas été choisie et dépend du terrain de proximité, mais il semble important

⁶ Ce sont des prénoms d'emprunt que nous utiliserons dans cet écrit pour nommer les enfants du voyage scolarisés dans l'école primaire Paul Durot.

de le préciser car, on l'a vu, ces populations regroupées sous l'appellation générique de « rom »⁷ ne forment pas un tout homogène.

Un dernier ensemble d'observables s'attache aux relations entre l'école et les familles de voyageurs. La famille occupe aujourd'hui une place importante à l'école, tant dans le fonctionnement et la vie de l'école que dans la réussite éducative des élèves. Pour cela, il existe des associations parents d'élèves, des réunions (réunion de rentrée, équipe éducative, mise en place d'un PPRE, ...) ou des rencontres formelles ou informelles avec l'enseignant. On s'attache donc à savoir si les familles de voyageurs sont des partenaires actifs de l'école, et, dans le cas contraire, les raisons de cette absence.

2) Questionnement de recherche

Afin de répondre à la problématique de recherche, différentes interrogations au sujet de la scolarisation des enfants du voyage doivent être élucidés : Quelles sont les conditions de scolarisation de ces enfants qui sont amenés à se déplacer parfois plusieurs fois dans l'année ? De quelle façon un enseignant peut-il accueillir au mieux un EfiV dans sa classe ? Comment évaluer ou essayer de remédier aux difficultés d'un élève s'il est régulièrement absent comme on s'attend à ce que ce soit le cas pour les enfants du voyage ? Ces enfants se sont-ils bien intégrés dans la classe et dans l'école ? Une orientation dans l'enseignement secondaire normal est-il envisageable pour ces élèves pour qui l'école n'est en général pas une priorité ? Enfin, quel type de relation entretiennent l'école et les familles de voyageurs ?

Suite aux lectures de plusieurs recherches sociologiques, je pense que la scolarisation en milieu ordinaire est la meilleure façon de scolariser un enfant du voyage. En effet, cette modalité permet non seulement d'avoir accès aux apprentissages comme tous les autres enfants et donc de se sentir « comme les autres », mais aussi d'être au contact avec d'autres enfants et adultes qui n'ont pas la même culture qu'eux et qui sont le

⁷ En 1971, le Congrès Mondial Rrom instaure le terme générique « Rrom » pour désigner l'ensemble de la communauté tsigane d'origine indienne qu'il dote d'un drapeau.

reflet du monde extérieur. L'école ordinaire serait donc ce qui traduirait au mieux la vie extérieure aux terrains d'accueil.

Cependant, on pourrait se demander si les conditions de scolarisation de ces enfants en milieu ordinaire ne sont pas trop contraignantes pour une population déjà réfractaire à l'institution scolaire et qui a des attentes bien précises envers elle.

Mais qu'en est-il de l'inclusion des enfants du voyage en milieu ordinaire ? Comment réagissent les enfants au contact d'autres enfants n'ayant pas la même culture qu'eux ? Les enfants du voyage sont-ils tentés de rester avec les enfants qui partagent le même terrain d'accueil qu'eux, ou au contraire d'aller vers les autres ?

3) Recueil de données

Les entretiens constituent la première méthodologie de recueil de données ; le premier sera réalisé avec l'enseignant accueillant un EfV dans sa classe alors que le second sera réalisé avec l'élève après accord préalable de ses parents.

L'entretien avec l'enseignant est semi-directif c'est-à-dire que l'interlocuteur est poussé à s'exprimer sur les thèmes qui nous intéressent, avec l'aide de quelques questions précises, tout en ne l'enfermant pas dans un cadre trop rigide. Ainsi, nous lui laissons la possibilité de développer et d'orienter librement son propos, ce qui semble ici très intéressant car la discussion pourra engendrer des anecdotes révélant la pratique sociale de l'enseignant.

La première partie de cet entretien concerne des généralités et a deux principaux objectifs. Le premier est de reconstruire l'univers dans lequel je travaille. Ainsi, des renseignements seront pris sur l'identité de l'enfant, sa classe, la date de son arrivée dans l'école ou encore la fréquence et les raisons de ses possibles absences. Le second objectif est de faire le lien entre les textes officiels et la réalité. Ainsi, un recueil de données sera réalisé sur les modalités d'accueil de l'enfant dans l'école et dans la classe, sur l'aide

apportée par le CASNAV à son arrivée, sur l'existence d'un livret de suivi ainsi que sur l'évaluation diagnostique.

La deuxième partie de cet entretien concerne les relations que l'élève entretient avec sa scolarité : son inclusion dans la classe et dans l'école, les difficultés possibles dans les apprentissages (notamment en langue), les aides scolaires éventuelles qu'il reçoit.

La dernière partie s'intéresse aux relations entre l'école et la famille de l'élève. Les questions seront donc orientées sur l'intérêt que les parents portent à la scolarité de leur(s) enfant(s), sur leur implication dans la vie de l'école, sur leur capacité à aider les enfants concernant les apprentissages et sur les moyens de communication existant entre les deux partis.

L'entretien avec l'EfiV est quant à lui plus directif et s'apparentera à un questionnaire oral afin de répondre à deux objectifs précis : connaître le ressenti de l'élève vis-à-vis de l'école et le cadre de vie familial dans lequel il évolue.

La première partie consistera, comme dans l'entretien précédent, à recréer le contexte de recherche mais aussi à mettre l'enfant à l'aise et en confiance afin qu'il se sente libre de répondre aux questions le plus sincèrement possible. Les questions seront donc axées sur l'identité de l'enfant, son sentiment lors de son arrivée dans l'école et sur la scolarisation de ses frères et sœurs.

La seconde partie concernera l'intérêt que porte l'élève à sa scolarité via des questions sur son inclusion au sein de la classe et de l'école et sur son ressenti à propos de ses difficultés dans les apprentissages. Mais aussi des questions plus directes sur l'importance que l'enfant donne à l'école.

Dans la troisième partie, un lien sera établi entre l'école et la maison afin de savoir si les difficultés éprouvées à l'école sont une conséquence du contexte familial de l'enfant ou pas (le lieu d'habitation, la mobilité, la langue parlée, l'aide reçue de la famille et son intérêt par rapport aux apprentissages / à la scolarité de l'enfant, ...).

Ces entretiens permettront en partie de répondre à la double problématique de mes recherches. A savoir dans un premier temps l'inclusion d'un enfant du voyage dans un milieu ordinaire (à l'échelle de la classe mais aussi de l'école) au niveau social mais aussi au niveau des apprentissages. Dans un second temps les relations entre l'école et les familles de voyageurs, qu'elles soient directes (communication, implication de la famille dans la vie de l'école) ou indirectes (comportement des familles au sujet des apprentissages et de l'école avec leur enfant).

Les entretiens ne constituant qu'une partie du travail de recherche, je choisis également d'observer l'élève dans ses rapports avec l'enseignant et ses pairs dans la classe, mais aussi lors de moments informels comme à la récréation. Ces observations auront pour but de confirmer les dires de l'enseignant et de l'enfant, mais aussi de compléter les entretiens par des situations quotidiennes réelles.

L'observation portera tout d'abord sur l'organisation de la classe et sur la place de l'EfiV dans celle-ci. En effet, s'il a une place spéciale dans la classe, cela peut signifier qu'il n'est pas bien intégré au sein du groupe-classe, ou encore qu'il a des difficultés d'apprentissage.

La deuxième donnée d'observation est le comportement de l'enseignant : les consignes données à l'élève, la différenciation, voire les outils spécifiques mis à la disposition de cet élève, ou encore l'attention qui lui est portée principalement dans les temps d'oral ou de travaux individuels.

Enfin, l'observation sera dirigée sur le comportement de l'EfiV : éventuel tutorat reçu, entrée dans le travail demandé, degré de concentration selon la tâche et l'organisation de la classe (écrit/oral – individuel/groupe/collectif), productions orales et/ou écrites, relations avec ses pairs en classe et en récréation.

III. LES RESULTATS DE L'ETUDE

1) Les conditions particulières de scolarisation des enfants du voyage

Conformément au code de l'éducation et comme déjà dit précédemment, les enfants du voyage sont soumis au respect de l'obligation d'instruction et d'assiduité scolaire de six à seize ans, quelque soit leur nationalité. Ces élèves ont donc droit à la scolarisation et à une scolarité dans les mêmes conditions que les autres, quelques soient la durée et les modalités de stationnement et de l'habitat. De plus, une circulaire du 3 août 2003 relative à la mise en œuvre des prescriptions du schéma départemental d'accueil des gens du voyage prévoit la possibilité pour une famille de prolonger le séjour sur une aire d'accueil afin d'achever l'année scolaire ; ceci dans le but d'une scolarisation plus suivie et régulière pour tous les EfiV.

a. Conditions particulières pour les mairies

La première étape nécessaire pour scolariser un enfant, qu'il soit du voyage ou non, c'est l'inscription. Celle-ci doit se faire dans les mêmes conditions que pour n'importe quel autre enfant, mais elle peut poser quelques problèmes surtout dans les mairies les moins coopérantes.

Dans le cas d'une installation importante où une dizaine d'enfants sont à scolariser d'un coup, cela suppose l'ouverture de nouvelles classes ; un recensement des enfants à scolariser est donc effectué par la mairie en lien avec le CASNAV. Si la commune ne peut pas accueillir d'un coup le nombre d'enfants à scolariser, il est nécessaire de passer par l'Inspection Académique. Cela peut aussi être nécessaire pour appuyer une demande d'ouverture d'UPE2A. Dans les autres cas, il s'agit d'une inscription classique en mairie.

Lorsque le nombre d'enfants à scolariser n'est pas trop important, les démarches de scolarisation doivent être engagées par la voie classique à travers des demandes d'inscription individuelles en mairie. Lors de cette inscription, il est souvent nécessaire d'accompagner les parents (problèmes de langue, de compréhension, etc.).

Légalement, seuls deux documents sont indispensables pour inscrire un enfant à l'école : un document d'état civil et un carnet de santé avec les vaccinations obligatoires à jour

(s'ils ne le sont pas, ils seront effectués gratuitement dans un centre médico-social). Mais en pratique, il est également demandé un justificatif de domicile et c'est là que se situe la principale difficulté. Pour les familles du voyage, il est recommandé de donner une adresse où elle peut recevoir du courrier (CCAS de la commune par exemple, ou association), ou de lui faire signer une attestation sur l'honneur indiquant qu'elle réside effectivement à telle adresse. Dans tous les cas, l'absence de domiciliation administrative ne peut en aucun cas être un motif de refus de scolarisation si l'enfant réside sur la commune. De même, une domiciliation administrative sur une autre commune ne peut justifier que la famille soit renvoyée vers cette commune où elle ne vit pas pour y inscrire ses enfants.

L'inscription nécessite donc de lourdes et contraignantes démarches administratives pour ces familles souvent réfractaires à l'institution scolaire.

b. Conditions particulières pour les écoles

Suite à l'inscription effectuée en mairie, il faut ensuite contacter l'école où l'enfant a été affecté pour prendre un rendez-vous afin de faire enregistrer son inscription par le directeur. Cette première rencontre peut être l'occasion de mettre en confiance la famille en faisant visiter les locaux (classe, cour de récréation, restaurant scolaire, toilettes, ...), en expliquant le fonctionnement de l'école (emploi du temps, activités extérieures, règlement, horaires, ...), et en présentant les différentes personnes susceptibles d'être en contact avec l'enfant (enseignants, membres du RASED, ...) Il est également possible de demander le contact de l'enseignant de la classe.

Afin que les écoles puissent connaître la scolarisation antérieure de l'enfant accueilli, le Ministère de l'Éducation Nationale a mis en place une fiche de suivi de scolarité⁸ qui précise la date d'arrivée et de départ de chaque école fréquentée ainsi que le niveau de classe suivi. Elle facilite la cohérence dans la prise en charge pédagogique des

⁸ Ministère de l'éducation nationale, « Scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs » in *B.O. n°37 du 11 octobre 2012 - Scolarisation des élèves*, pages 11 à 16.

élèves et permet aussi de vérifier la régularité de leur scolarité. Elle est transmise par la famille d'établissement en établissement et le directeur en conserve une copie.

Si l'élève ne dispose pas de cette fiche de suivi à son arrivée dans l'école, une évaluation diagnostique est réalisée par le CASNAV comme c'est le cas à l'école Paul Durot. Elle peut aussi être réalisée par un enseignant spécialisé. Cette évaluation permet de connaître l'histoire scolaire de l'élève, son niveau de langue orale, ses acquis en lecture-écriture et son niveau en mathématiques. Suite à l'évaluation, un rapport est transmis à l'école afin que l'orientation dans une classe puisse être effectuée. Le ministère demande à veiller à la cohérence du parcours de l'élève, notamment en le plaçant dans une classe correspondant à sa classe d'âge. Cependant, cela n'est pas toujours possible car l'élève peut présenter de grosses difficultés dans certains apprentissages fondamentaux ; il peut alors être orienté dans une classe correspondant à un voire deux ans en dessous de sa classe d'âge. A l'école Paul Durot, peu d'élèves sont maintenus en maternelle et arrivent en CP avec de grosses difficultés ; c'est le cas d'Armando. D'autres accumulent les lacunes depuis de nombreuses années et présentent un gros retard dans les apprentissages fondamentaux. C'est le cas de Kenzina qui, en CM2 a en réalité le niveau attendu en CE1 avec des difficultés en lecture, en orthographe mais aussi en mathématiques ; j'ai en effet pu assister à une séance de mathématiques durant laquelle elle revoyait la table de multiplication par deux et avait beaucoup de mal à donner du sens à cet apprentissage.

Si l'EfiV ne parle pas français ou présente de grandes difficultés en langue, le CASNAV l'oriente vers une UPE2A. L'enseignant de cette unité pédagogique personnalise alors le parcours de l'élève en lien avec l'enseignant de la classe ordinaire ; l'élève est donc présent à certains moments dans la classe et à d'autres, il est pris en charge par l'UPE2A pour un enseignement intensif du français. Dès qu'il a acquis une maîtrise suffisante du français et qu'il a été suffisamment familiarisé avec les règles de fonctionnement du système scolaire français, l'élève peut intégrer la classe ordinaire à temps complet, quelque soit le moment de l'année. Cependant, la prise en charge dans un tel regroupement pédagogique ne peut excéder une année scolaire, sauf situation particulière.

Il est également possible, comme c'est le cas de l'école Paul Durot, d'avoir une enseignante détachée qui prend en charge de petits groupes d'élèves afin de renforcer les savoirs fondamentaux en maîtrise de la langue et en mathématiques principalement.

Dans ces deux types de prise en charge, c'est toute l'organisation de la classe qui doit être revue. En effet, l'enseignant doit veiller à ce que les apprentissages de la classe correspondent aux apprentissages de l'UPE2A ou à ceux vus avec l'enseignante du dispositif « enfants du voyage ». De plus, dans le cas de l'accueil d'un enfant du voyage allophone, la complexité de prise en charge est double : celle d'un enfant du voyage avec des possibles difficultés dans certains apprentissages fondamentaux liés à l'irrégularité voire l'absence totale de scolarisation, et celle d'un enfant allophone avec qui il est très difficile de communiquer.

De façon générale, l'enseignant doit s'adapter à la présence d'un enfant du voyage dans sa classe.

En effet, la majorité d'entre eux présente de grosses lacunes même si des exceptions existent comme Cassidie en classe de CM1 qui suit aujourd'hui une scolarité tout à fait normale et n'a plus besoin des apprentissages dispensés par Madame DECHY. Pour pallier à cette difficulté, j'ai pu voir l'enseignante de Lorenza mettre en place de la différenciation avec un support d'aide présentant un tableau de numération pour la dictée de nombre par exemple. L'école utilise également des « cahiers de vacances » correspondant au niveau réel des EfiV afin de pouvoir les laisser travailler en autonomie. Enfin, tous les EfiV sont suivis par Madame DECHY dans le cadre du dispositif « enfants du voyage » afin de les aider à progresser dans les apprentissages fondamentaux comme la lecture, l'écriture et les mathématiques.

De plus, le problème de l'absentéisme scolaire se pose : il est très difficile pour un enseignant d'évaluer un élève régulièrement absent, de même qu'il est difficile pour l'élève de ne pas multiplier les difficultés d'apprentissage et d'inclusion s'il ne fait pas preuve d'assiduité. Par exemple, bien que Cassidie soit une bonne élève, elle est passée de 5 demi-journées d'absence au premier trimestre à vingt au second trimestre. L'enseignante n'a donc pas pu l'évaluer en histoire au deuxième trimestre. Ces absences peuvent avoir des raisons liées à leur itinérance : besoin de changer de lieu, nécessité de suivre les parents dans leur mode de vie, etc. Mais bien souvent, à l'école Paul Durot, les absences

des enfants issus de familles itinérantes ou de voyageurs ont un caractère beaucoup plus ponctuel : l'élève peut, par exemple, ne pas avoir de chaussures à porter car les siennes sont usées et qu'il n'en possède pas d'autres, il peut avoir eu « une panne de réveil », ou encore le besoin/l'envie d'aller voir un membre de la famille n'habitant pas le même terrain d'accueil, etc.

c. Conditions particulières pour les familles

On a pu remarquer que la scolarisation d'un EfiV nécessite le remplissage et la gestion de nombreux documents administratifs, principalement lors de l'inscription (or une famille itinérante peut effectuer plusieurs inscriptions dans une même année si elle est amenée à changer de lieu de vie) mais aussi lors des changements d'école où elle se doit de présenter la fiche de suivi de scolarisation de ses enfants au directeur de la nouvelle école. Pour une population déjà réfractaire aux institutions scolaires, toutes ces procédures ne sont sans doute pas faites pour réconcilier les deux partis.

De plus, pour les gens du voyage, l'écrit a peu de valeur ; il est utilisé uniquement pour des besoins matériels comme remplir des formulaires administratifs, lire des prospectus ou chercher un renseignement. Pour cette population, c'est la parole qui est le vecteur privilégié de transmission de la culture (SABRIER, 2011). Ils ont donc des attentes particulières concernant la scolarisation de leurs enfants ; elle doit être « fonctionnelle, utile et rapide » afin de leur permettre de s'adapter au monde moderne tout en continuant de fonctionner dans un système de « débrouille », garant d'indépendance et objet de fierté.

Ces attentes parentales se ressentent au niveau des enfants. On peut ainsi observer des sœurs comme Lorenza (CE2) et Kenzina (CM2) qui ont le même type de comportement : elles ont beaucoup de mal à entrer dans le travail demandé, à rester concentrées et à donner du sens aux apprentissages. Ainsi quand l'enseignante fait comprendre à Kenzina que les connaissances qu'elle possède ne sont pas suffisantes et qu'elle a encore plein de choses à apprendre, celle-ci dit que ce qu'elle sait lui suffit. Pourquoi apprendrait-elle ses tables de multiplication alors qu'une addition réitérée lui suffit dans la vie quotidienne ? Vient s'ajouter à ces difficultés un sentiment de rivalité

familiale : Madame DECHY prend en charge les deux sœurs aux mêmes moments puisqu'elles ont un niveau équivalent, mais cela suscite parfois des moqueries. Cette rivalité tient sûrement son origine dans le contexte familial ; en effet, les filles sont élevées dans une fratrie qui compte au total douze enfants. Pour toutes les deux, c'est important de venir à l'école pour « *savoir lire et écrire* » mais aucun projet professionnel n'est évoqué. Les deux élèves vivent donc dans un système de « débrouille » comme dit plus haut, avec des attentes très basiques de l'école. Au contraire, Cassidie (CM1) pense qu'il est important de venir à l'école pour sa « *carrière* » car la jeune fille aimerait devenir styliste. Elle s'implique beaucoup dans les apprentissages, se donne les moyens de réussir et est consciente de ses réussites comme de ses difficultés, mais aussi de ses progrès.

On observe donc une grosse disparité au niveau des attentes des familles et cela a une répercussion sur le comportement des enfants. Certains sont conscients que pour réussir économiquement et socialement dans la société actuelle, les diplômes sont nécessaires alors que d'autres vivent de débrouille, ne modifient pas leurs à priori sur l'école et continuent ainsi de creuser les différences avec le monde extérieur.

Une autre condition à la scolarisation des enfants du voyage est bien sur la distance entre le lieu de vie et le lieu de scolarisation. Beaucoup d'entre eux se trouvent dans une situation économique et sociale précaire ; il n'est donc pas envisageable de leur demander de faire des frais supplémentaires afin que leur enfant prenne les transports en commun pour se rendre à l'école. C'est ainsi que quelques enfants du voyage arrivent en CP à l'école Paul Durot sans avoir été scolarisés avant car l'école maternelle les refusaient, comme cela a été expliqué plus haut, « faute de place ».

La scolarisation des enfants du voyage nécessite de mettre en place des dispositifs tant au niveau communal que scolaire et familial. Il est donc important de développer le lien entre ces trois institutions, particulièrement pour les familles qui y sont réfractaires et qu'il est nécessaire de rassurer et de mettre en confiance afin que ceci perdure dans les générations futures de gens du voyage.

2) La relation école - familles de voyageurs

De façon générale, la relation entre l'école et les familles est bâtie sur des préjugés et des incompréhensions ; le premier obstacle est donc ce sentiment de méfiance qui lie souvent les deux institutions. Or, il faut qu'il y ait une confiance réciproque et un accompagnement de l'enfant de la part des deux institutions ; on parle de coéducation.

Ce sentiment de méfiance vient principalement du fait que les enseignants connaissent mal ces populations itinérantes. Or, certains sociologues disent que les professeurs doivent connaître les racines, les origines et les contextes des familles. Le CASNAV joue ici un rôle primordial puisqu'il a un rôle formateur auprès des enseignants quand il n'y a pas d'enseignant spécialisé dans l'école.

Réciproquement, les familles ont des à priori sur l'école souvent liés à leur propre expérience scolaire négative. D'après une étude de MONTCLAIR (2011), les familles de voyageurs pensent que les comportements enseignés mettent en danger la cohésion familiale. Ici, le suivi social effectué sur les aires d'accueil comme celui de Seclin permet de mettre en confiance les familles et de leur faire prendre conscience du rôle important de l'école dans la société française pour ainsi scolariser les enfants. L'école se doit donc, selon le CEFISEM de Nancy-Metz (2000), de respecter l'éducation familiale tout en offrant un lieu d'ouverture vers la société dans laquelle vivent les enfants du voyage.

De plus, les familles de voyageurs ont des attentes particulières de la part de l'école. La scolarisation doit en effet être « fonctionnelle, utile et rapide » (CEFISEM, 2000), elle doit permettre selon des études de SABRIER (2011) d'acquérir des savoirs utiles (« lire, écrire, compter ») différents de l'apprentissage fait par « tous les membres de la famille » (« l'observation, l'imitation, l'expérimentation »). Or, les familles sont souvent perturbées par les apprentissages théoriques et décontextualisés de l'école ; il faut donc créer des passerelles entre les valeurs éducatives familiales et scolaires qui sont souvent en opposition. Pour cela, dans la classe de Madame DECHY où l'organisation le permet (prise en charge de groupes de 2 à 4 élèves), les apprentissages passent beaucoup par le jeu. Ainsi, j'ai pu observer Armando travailler sur le dénombrement à travers le jeu de la bataille ou encore le jeu du Memory. De cette façon, les enfants entrent plus facilement dans les apprentissages et leur donnent du sens.

Le second obstacle entre les deux institutions est sans doute la communication et celui-ci constitue un problème aussi important que le premier.

Lorsque les parents ne parlent pas français, la barrière de la langue se fait sentir ; il est alors possible dans un premier temps de faire appel à des interprètes ou autres professionnels, voire à des proches quand cela est possible. Dans l'école Paul Durot, les enfants observés étant issus de mariages mixtes, la langue n'est pas un problème puisque les deux parents parlent le français. Cependant, un parent de chacune des familles étudiées ne sait pas lire et/ou écrire le français. Cela pose le problème de la communication écrite alors que celle-ci s'avère très courante dans le monde scolaire à travers le carnet de liaison par exemple.

Lorsque la langue est partagée, des situations de malentendus persistent. Cela notamment à cause du langage propre à l'école utilisé par les enseignants, trop souvent embarrassé de sigles, parfois même réduit à un jargon difficilement compréhensible par un public non avisé, et particulièrement par les gens du voyage qui ont souvent un vocabulaire très basique. En effet, ils utilisent souvent des mots génériques ; j'ai pu observer par exemple une séance de mathématiques déviant sur du vocabulaire puisque « un maillot » signifiait pour l'enfant aussi bien un-t-shirt qu'un pull ou un sweatshirt et d'après Madame DECHY, ce genre de situation est très récurrente avec cette population. Il est donc important d'employer un vocabulaire et un registre de discours compréhensibles pour installer une communication avec ces familles.

Aussi, les enseignants déplorent, dans leur tentative d'établir une relation avec les parents, leur difficulté à les rencontrer voire même leur absence. Ainsi, aucun parent des EfiV n'est impliqué dans la vie de l'école Paul Durot dans le cadre de l'association des parents d'élèves, d'un accompagnement de sortie, etc. Les parents sont également très peu nombreux à venir aux réunions avec l'enseignant ; les rencontres se font de manière informelle à la sortie de l'école par exemple. Les raisons à cela ressemblent à celles évoquées par d'autres parents. ERTUGRUL⁹ attire l'attention des enseignants sur des ressentis fréquents chez les parents : « avoir honte de venir à l'école, avoir peur de porter

⁹ médiateur du CREFE (Centre Ressources Enfance Famille Ecole) Ain-Rhône

préjudice à leur enfant, se penser incompetent et préférer s'abstenir ». En effet, la relation entre l'école et les familles n'échappe pas aux à-priori culturels qui jouent comme des parasites dans la communication. Ainsi, il est important de respecter les populations tsiganes et leur identité de voyageur, c'est-à-dire d'éviter les jugements de valeurs sur le mode de vie itinérant.

Madame DECHY présente la relation qu'elle entretient avec les parents de ses élèves comme une relation de confiance : bien qu'ils soient peu présents pour le fonctionnement de l'école, beaucoup souhaitent la réussite de leurs enfants et les aident quand ils en ont les capacités. Le professeur, une fois accepté par les parents, devient une personne respectée et de confiance, ce qui peut entraîner de nouvelles représentations à propos de l'école et atténuer leurs craintes ou leur méfiance.

La relation école – familles de voyageurs tend ainsi à s'apaiser avec la mise en œuvre par l'école d'une éducation coopérative ; la culture familiale devient alors une porte d'accès à la citoyenneté (MONTCLAIR, 2011). Ainsi, l'enfant ne se sent pas obligé de choisir entre l'école et sa famille mais peut compter sur les uns et les autres pour son développement personnel et sa réussite scolaire.

3) L'inclusion des enfants du voyage en milieu ordinaire et leur orientation dans l'enseignement secondaire

L'accueil des enfants du voyage représente une étape clé dans leur inclusion en milieu ordinaire. Les relations qu'ils entretiennent avec les enseignants, mais aussi avec tous les enfants de l'école, et en particulier ceux de leur classe sont le reflet de ce sentiment positif ou négatif d'inclusion ressenti par les élèves.

Au sein de l'école Paul Durot, l'ensemble de l'équipe enseignante semble motivée et impliquée dans la scolarisation des enfants du voyage et œuvrent pour la réussite éducative et l'inclusion de tous et de ces enfants en particulier. Madame DECHY fait partie de ces enseignants fortement impliqués dans la scolarisation des EfiV et qui s'investissent grandement dans l'inclusion de ces enfants et de leur famille, le refus de la discrimination, la réussite scolaire et la lutte contre l'absentéisme. Sa démarche de

travailler au sein du dispositif « enfant du voyage » témoigne d'une volonté de s'investir dans la cause de ces enfants.

Ainsi, Cassidie affirme avoir été « *très bien accueillie à [s]on arrivée dans l'école en CE1* ». Elle m'explique qu'elle avait des cousins dans cette école, c'est donc naturellement vers eux qu'elle s'est tournée en premier. Mais rapidement, elle s'est fait des amis dans sa classe qui ont pu l'aider quand elle avait des difficultés dans certaines situations d'apprentissage. Armando, son frère, est arrivé dans l'école en CP. Il était auparavant scolarisé dans l'école maternelle de secteur et a donc trouvé sa place comme tous les enfants de cet âge sortant de l'école maternelle. Tous les deux sont des enfants très avenants, qui ne craignent pas la relation avec les autres (enfants et adultes) et vont donc facilement à leur rencontre.

Lorenza et Kenzina sont quant à elles beaucoup plus réservée voire méfiante dans leur rapport aux autres, et surtout aux étrangers. J'ai donc eu beaucoup de mal à mener un entretien avec elles et peu d'informations en sont ressorties. Cependant, lors des temps de classe ou de récréation, les filles semblaient s'entendre avec une grande majorité des enfants sans passer l'ensemble de leur temps libre avec les autres enfants de leur communauté. Lors d'un travail de groupe, j'ai pu voir Lorenza discuter et rire avec d'autres élèves de sa classe par exemple.

L'ensemble des enfants du voyage de cette école semble donc bénéficier d'une inclusion positive, sans discrimination de la part de l'équipe enseignante ni des autres enfants. Pour que cela perdure dans le temps, l'école Paul Durot a par exemple inscrit dans son projet d'école son souhait de voir se développer le respect de soi et des autres.

L'orientation des enfants du voyage dans l'enseignement secondaire peut être multiple : SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté), ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) ou le collège. Pourtant, on observe un important décrochage scolaire de cette population entre le CM2 et la sixième.

Ce manque d'intérêt de la part de la communauté des gens du voyage pour l'enseignement secondaire a plusieurs explications. Tout d'abord le fait que les parents ne voient pas l'intérêt pour leurs enfants de continuer leur scolarité alors qu'ils savent déjà

lire, écrire et compter. Comme on l'a vu, pour eux, l'école doit dispenser les apprentissages « utiles ». « Beaucoup de familles du voyage envoient leurs enfants à l'école parce que c'est obligatoire, que cela leur permet de toucher les allocations et pour les occuper gratuitement la journée pendant que eux travaillent », m'affirme Madame DECHY. Une autre explication résiderait dans la trop grande diversité des savoirs enseignés rendant les familles sceptiques de l'utilité de tous ces apprentissages.

Pour les parents de la communauté des gens du voyage, c'est l'apprentissage du futur métier qui est primordial.

Les femmes apprennent à leurs filles le métier de mère au foyer puisqu'il est rarement envisagé qu'elles travaillent, surtout pas à l'extérieur du cadre familial. Sur le terrain elles apprennent élever les enfants, à être une bonne épouse, à gérer la caravane, etc. Cela peut se ressentir à l'école ; j'ai pu ainsi observer à plusieurs reprises Kenzina nettoyer la table et le tableau ou encore ranger soigneusement ses cahiers dans la case qui lui est réservée, etc. Pour les garçons, le père commence dès l'âge de 12 ans environ à leur apprendre le métier qu'il exerce.

Ils cherchent alors une utilité aux apprentissages et peinent à en trouver une. Leur vie est pour la plupart tracée et peu ont l'intention de la changer, en poursuivant leurs études dans le but d'exercer un nouveau métier par exemple. De plus, le travail est souvent une affaire de famille. Pour certains parents, scolariser son enfant va être synonyme de « *se priver de mains qui rapportent de l'argent* ». Il est donc important, comme dit plu haut, de faire évoluer les mentalités de ces populations afin qu'ils prennent conscience de l'importance de la scolarité dans la société actuelle.

Concernant les élèves observés au sein de l'école Paul Durot, plusieurs orientations sont prévues. Ainsi, Madame DECHY espère que Cassidie pourra poursuivre sa scolarité dans un collège normal. Quant à Lorenza, il est pour l'instant prévu qu'elle continue en SEGPA car la jeune fille présente encore beaucoup de difficultés dans les apprentissages fondamentaux en CE2. Kenzina, elle, sera scolarisée dès la rentrée de septembre 2014 en ULIS. Lors de ma présence, la jeune fille semblait très réticente à cette orientation, bien que cela ait fait l'objet d'un accord avec elle et sa famille.

On peut alors se demander si Kenzina et les autres enfants du voyage présents dans cette école primaire de Seclin vont faire perdurer la tradition familiale en décrochant scolairement et en suivant la vie qui leur a été tracée. Ou si, au contraire, ils vont participer à l'évolution des mentalités de leur communauté en choisissant de poursuivre leur scolarité et de choisir un métier qui leur plait. On peut bien sur affirmer que le suivi social effectué sur le terrain d'accueil a un rôle très important à tenir pour la poursuite des études des enfants, mais en aucun cas on ne peut affirmer que les moyens mis en œuvre seront efficaces.

CONCLUSION

Cette enquête a permis d'avoir un réel aperçu sur les modalités de scolarisation des enfants du voyage et sur la relation école-familles de voyageurs, qui était la problématique de départ. En effet, les données récoltées permettent de mettre en relief certains éléments expliquant que la scolarisation en milieu ordinaire est la meilleure option de scolarisation pour ces élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs.

Le principal élément est bien sur que la scolarisation en milieu ordinaire participe grandement à la socialisation de ces enfants car ils côtoient d'autres enfants et adultes que ceux avec lesquels ils ont l'habitude de vivre. Cela favorise donc leur ouverture en dehors de leur vie communautaire sans crainte du monde extérieur. En effet, on sait que les populations de gens du voyage vivent en retrait de la société qui leur fait peur ; ceci se traduit à l'école par un taux très faible, voire nul de participation des parents à la vie de l'école (réunion, association des parents d'élèves, etc.). Ce sont donc les parents qu'il faut convaincre et rassurer des bienfaits de l'école ordinaire pour leurs enfants et leur famille. D'autres éléments entrent également en compte tel que la nécessité dans la société actuelle de disposer de diplômes pour accéder à un travail et donc à un confort économique que beaucoup de familles du voyage ne possèdent pas.

Afin de garantir l'égalité des chances et de promouvoir cette modalité de scolarisation, le Ministère de l'Education Nationale pousse les écoles à effectuer des aménagements : décroisement, enseignant mis à disposition dans le cadre d'un dispositif « enfant du voyage », voire lien avec les UPE2A pour les enfants allophones.

Cependant, la scolarisation des enfants du voyage en milieu ordinaire nécessite de nombreuses conditions à plusieurs échelles.

Tout d'abord de la part des mairies qui constituent les lieux d'inscription des élèves, première étape de leur scolarisation. Mais aussi de la part des écoles et plus particulièrement des enseignants accueillant les élèves dans leur classe : accueil de l'EfiV et de sa famille, inclusion de l'enfant, prise en charge de ses besoins spécifiques, lien avec l'enseignant du dispositif enfant du voyage ou de l'UPE2A, etc. Enfin, ces conditions

s'appliquent également aux familles itinérantes soucieuses de scolariser leurs enfants : attentes particulières envers l'école, relation avec l'école, situation du lieu de scolarisation par rapport au lieu de vie, etc.

Les CASNAV, présents au sein de toutes les académies françaises, ont un rôle primordial dans la scolarisation des enfants du voyage tant auprès des enseignants que des familles et des enfants. Ces centres sont assurément présents sur les terrains pour lutter contre l'absentéisme scolaire et la déscolarisation. Ils se chargent également, dans la plupart des cas, de l'évaluation des enfants du voyage (principalement en maîtrise de la langue française et mathématiques) afin de les orienter vers un niveau de classe. Ils jouent aussi un rôle dans le suivi scolaire de ces enfants avec la mise en place de la fiche de suivi scolaire par le Ministère de l'Education Nationale dans le bulletin officiel du 11 octobre 2012. Enfin, ils assurent la formation des enseignants accueillant des EfiV dans leur classe et constituent un appui technique, méthodologique et pédagogique.

Comme je l'ai précisé dans cet écrit, l'envie d'aller à l'école est généralement présente chez ces enfants et ce sont les parents qu'il faut mettre en confiance et persuader. Grâce aux dispositifs mis en place dans les écoles ordinaires et à l'importance du partenariat entre l'école et les familles, l'image et les préjugés à propos de l'école se modifient. Or, si les parents ont un discours positifs, cela se répercutera chez leurs enfants et ils seront mieux disposés à s'ouvrir aux autres sans crainte, et à prendre conscience de l'importance de l'école et donc à entrer dans les apprentissages.

BIBLIOGRAPHIE

F. CARRAUD, « Langues, cultures et soupes » in *Cahiers Pédagogiques n°473 – Enfants d'ailleurs, élèves en France*, mai 2009, pages 11 à 13.

C. COSSEE, « Roms, Tsiganes et Voyageurs : de qui parle-t-on ? » in *Cahiers Pédagogiques Hors-Série n°21 - A l'école avec les élèves roms, tsiganes et voyageurs*, mai 2011, pages 5 à 7.

M. CHARTIER, « Les enfants du voyage dans l'école : quelle scolarisation pour une scolarité hors normes ? » in *Cahiers Pédagogiques Hors-Série n°21 - A l'école avec les élèves roms, tsiganes et voyageurs*, mai 2011, pages 57 à 59.

CLANET dit LAMANIT, « Le droit et l'accès à l'instruction des enfants du voyage », *VEI Diversité*, n°159, 2009, p. 129 à 137.

A. COTONNEC & A-M. CHARTIER, « "Ils nous mettent au fond des classes" : parole préliminaire sur l'école », *Etudes tsiganes*, n°4, 1984, p. 9 à 14.

L. EL GHOZI, « La HALDE et les discriminations envers les gens du voyage », *VEI-Diversité*, n°159, 2009, p.212.

F. LORCERIE, « Quelle politique scolaire de l'accueil et de l'insertion ? » in *Cahiers Pédagogiques n°473 – Enfants d'ailleurs, élèves en France*, mai 2009, pages 33 à 35.

A.MONTACLAIR, « La fonction de l'école et les enfants du voyage » in *Cahiers Pédagogiques Hors-Série n°21 - A l'école avec les élèves roms, tsiganes et voyageurs*, mai 2011, pages 20 à 23.

A. REYNIERS, « La population dont on parle : caractéristiques, rapport à l'école », *Ville-Ecole-Intégration Enjeux*, Hors série n°4, p.146-151.

C. SABRIER, « Connaitre pour scolariser » in *Cahiers Pédagogiques Hors-Série n°21 - A l'école avec les élèves roms, tsiganes et voyageurs*, mai 2011, pages 47-48.

L. SAINT-LAURENT, « Les concepts d'intégration scolaire et d'inclusion » in *Enseigner aux élèves à risque et en difficulté au primaire - 2ème édition*, éd. Gaëtan Morin, 2008, Québec.

C. MENDONCA DIAS, « Le livret de suivi dans les dispositifs d'accueil » in *Cahiers Pédagogiques n°473 – Enfants d'ailleurs, élèves en France*, mai 2009, pages 35-36.

AUTRES REFERENCES

Sitographie

CEFISEM¹⁰ (Centre de Formation et d'Information pour la Scolarisation des Enfants Migrants) Nancy-Metz, *Accueillir et scolariser les enfants tsiganes et voyageurs en classe ordinaire*, 2000, disponible sur <http://www.ac-nancy-metz.fr/casnav/crd/docs_crd/accueiltzig.pdf>

Collectif National Droits de l'Homme Romeurope, « La scolarisation des enfants nouvellement arrivés en France », septembre 2011, disponible sur <http://www.romeurope.org/IMG/pdf/Guide_pratique_la_scolarisation_des_enfants_nouvellement_arrives_en_France.pdf>

Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage dans le Nord 2012-2018, disponible sur <<http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-urbanisme-habitat-et-construction/Amenagement-urbanisme-et-planification/Les-documents-locaux-de-planification-PLU-POS-Carte-Communale/Planification-supra-communale-schemas-atlas/Schema-Departemental-d-Acceuil-des-Gens-du-Voyage-SDAGV>>

Une place égale dans la société française : *Stratégie du gouvernement français pour l'inclusion des Roms dans le cadre de la communication de la Commission du 5 avril 2011 et des conclusions du Conseil du 19 mai 2011*, disponible sur <http://ec.europa.eu/justice/discrimination/files/roma_france_strategy_fr.pdf>

¹⁰ aujourd'hui appelé CASNAV

Bulletins officiels

Ministère de l'éducation nationale, « Scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs » in *B.O. n°37 du 11 octobre 2012 - Scolarisation des élèves*, pages 11 à 16.

Ministère de l'éducation nationale, « Organisation des Casnav » in *B.O. n °37 du 11 octobre 2012 - Scolarisation des élèves*, pages 17 à 19.

Conférences

Conférences de Mesdames DELABRE & CASTERMAN en mai et octobre 2013 à l'ESPE d'Arras sur les EBEP (Elèves à Besoins Educatifs Particuliers), dont les EfiV.

ANNEXES

Annexe I : Grille d'observation.

Classe :

- organisation (ilots, frontal)
- place de l'EfiV dans la classe
- affichage référentiel

Enseignant :

- supports d'enseignement
- consignes
- différenciation voire outils spécifiques mis à disposition pour répondre aux besoins spécifiques de l'élève
- attention portée à l'EfiV

Elève :

- comportement (posture, mimiques)
- entrée dans le travail demandé
- degré de concentration
- production orale et/ou écrite (quantitatif et qualitatif)
- relation avec ses pairs (aux récréations et en classe)

Annexe II : Questions directrices de l'entretien avec les enseignants accueillant un EfiV dans leur classe à l'école Paul Durot.

Généralités

- Prénom de l'élève :
- Age et classe de l'élève :
- Depuis combien de temps l'élève est-il dans l'école ?
- Comment l'accueil a-t-il été effectué ?
 - o présentation de l'école à la famille : oui / non
 - o présentation de l'école / de la classe à l'élève : oui / non
 - o présentation du matériel : oui / non
 - o présentation auprès des camarades : oui / non et comment ?
 - o informations indispensables (horaires, règlement, ...) : oui / non
 - o tuteur à son arrivée : oui / non
- Avez-vous fait appel au CASNAV quand l'élève est arrivé ?
- Dispose-t-il d'un livret de suivi ?
- Depuis quel âge est-il scolarisé ?
- Y a-t-il eu des coupures dans sa scolarisation ?
- Par qui l'évaluation diagnostique a-t-elle été réalisée ? Si par l'enseignant de la classe : comment ? quels critères ont été retenus pour l'évaluation ?
- Est-il souvent absent ? Si oui à quelle fréquence et pourquoi ?

L'EfiV dans la classe

- Avez-vous l'impression que l'élève se sent à l'écart du groupe classe ?
 - o à son arrivée :
 - o aujourd'hui
- Où est-il placé dans la classe ? Pourquoi ?
- A-t-il des difficultés dans les apprentissages ? Lesquels ? Quelles en sont les causes selon vous ?
- L'élève s'exprime-t-il en français correct ? (parler voyageur ?)
 - o à son arrivée :
 - o aujourd'hui :

- Si non, bénéficie-t-il d'un soutien en langue orale ? Si oui lequel ?
- Suit-il toutes les matières au sein de la classe ? Si non lesquelles ?
 - o à son arrivée :
 - o aujourd'hui :
- Bénéficie-t-il des aides du RASED ou d'un soutien en APC (ou autre) ?

Relations avec la famille

- Pensez-vous que les parents s'intéressent à la scolarité de leur enfant ? Qu'est-ce qui vous fait dire ça ?
- Pensez-vous que les parents disposent des capacités nécessaires pour aider leur enfant à faire ses devoirs et/ou à comprendre une notion vue en classe ?
- Les parents sont-ils impliqués dans la vie de l'école (parents d'élève, accompagnement, intervention dans la classe, prise en charge d'un groupe, présence aux réunions, ...)
- Disposez-vous d'un autre moyen que l'écrit pour communiquer avec eux ? L'utilisez-vous systématiquement ?

Annexe III : Questions directrices de l'entretien avec les quatre EfiV de l'école Paul Durot.

Généralités

- Prénom :
- Ecole :
- Classe :
- Age :
- Depuis quand es-tu dans cette école ?
- T'es-tu senti bien accueilli à ton arrivée dans l'école (accueil des autres élèves, présentation de l'école, de la classe, du règlement, des outils, ...)
- Tes frères et sœurs vont-ils à l'école ? Quel âge ont-ils ? Dans quelle classe sont-ils ?

La vie de classe

- Sentiment d'inclusion :
 - o As-tu des copains ?
 - o Est-ce que tes camarades t'aident si tu as du mal à faire quelque chose tout seul ?
 - o Est-ce que certains élèves se moquent de toi ? (capacités scolaires ou physique)
- Penses-tu que tu as plus de difficultés que les autres élèves de ta classe dans certaines matières ? Lesquelles ?

A la maison

- Où vis-tu ? caravane / maison
- Tes parents sont-ils amenés à changer souvent de ville dans l'année ? Si oui pourquoi ?
- Quelle(s) langue(s) parles-tu à la maison ?
- Est-ce que papa et/ou maman parlent français ?
- Est-ce que papa et/ou maman savent lire le français ?
- Est-ce que papa et/ou maman t'aident à faire tes devoirs ?

- Est-ce que papa et/ou maman te demandent ce que tu fais à l'école ?

Le rapport à l'école

- Penses-tu que c'est important d'aller à l'école ? Pourquoi ?
- Est-ce que tes parents sont allés à l'école quand ils étaient enfant ? Si oui, en France ?

RESUME

Les déplacements qui caractérisent les familles de voyageurs rendent la scolarisation de leurs enfants difficile. Ainsi, de nombreux enfants ne bénéficient toujours pas de leur droit à l'éducation.

Pour pallier à ce problème, l'Education Nationale a mis en place plusieurs dispositifs d'aide à la scolarisation de ces enfants à besoins particuliers en lien avec les CASNAV. Pourtant la scolarisation en milieu ordinaire reste le but à atteindre ; c'est pourquoi cet écrit fait part d'une recherche effectuée au sein d'une école primaire accueillant des enfants du voyage. Cette enquête a pour objectif de s'intéresser à *La scolarisation des enfants du voyage en milieu ordinaire et la relation école-familles de voyageurs*.

Pour cela, le sujet est d'abord contextualisé grâce à la présentation de l'histoire des gens du voyage et leur scolarisation. Puis la recherche au sein de l'école Paul Durot de Seclin sera présentée avec le suivi de plusieurs enfants du voyage. Enfin, les résultats de l'étude seront exposés à travers les conditions particulières de scolarisation, la relation école-familles de voyageurs et la difficulté d'inclusion de ces enfants ainsi que leur orientation dans l'enseignement secondaire.

MOTS CLES

- Enfants du voyage
- Scolarisation
- Milieu ordinaire
- Inclusion
- Relation école-familles